



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-4028

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu - Exercice 2018

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 16 décembre 2019

Délibération n° 2019-4028

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu - Exercice 2018**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibérations du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon n° 2013-4333 du 16 décembre 2013 et du Conseil municipal de la Ville de Lyon n° 2014-6289 du 20 janvier 2014 et suite aux décisions de son conseil d'administration et de son assemblée générale extraordinaire en date du 4 septembre 2014, la SPL d'aménagement Lyon Part-Dieu a été constituée.

Son objet social est relatif :

- à la réalisation, la promotion et l'animation des études, des actions et des opérations d'aménagement,
- à l'acquisition et à la cession d'immeubles et de tènements fonciers,
- à la gestion, la mise en valeur et l'entretien des terrains, ouvrages, équipements et immeubles nécessaire à l'opération Part-Dieu,
- au développement économique,
- à la réalisation et l'exploitation en matière de services urbains innovants et d'optimisation énergétique,
- à la gestion, à titre provisoire, des ouvrages de stationnement réalisés dans le cadre du projet d'aménagement Lyon Part-Dieu.

L'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte (SEM), ainsi que des SPL.

Le document présenté au Conseil de Métropole comprend le rapport d'activité des mandataires de la SPL concernant l'année 2018.

Les représentants de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la SPL pour l'année 2018 sont mesdames Fouzyia Bouzerda, Karine Dognin-Sauze et Catherine Panassier et messieurs Pierre Abadie, Gérard Collomb, Patrick Huguet, David Kimelfeld, Bruno Lebuhotel et Michel Le Faou.

I - Bilan financier 2018

La société met en œuvre le traité de concession de Lyon Part-Dieu depuis le 15 février 2016.

	2016 (en M€)	2017 (en M€)	2018 (en M€)	Tendance 2017/2018
capital social	4			stable
participation publique	100 %			stable
% participation au capital de la Métropole de Lyon	90 %			stable
% participation au capital de la Ville de Lyon	10 %			stable
produits d'exploitation "société"	2,4	1,9	2,1	↗
charges d'exploitation "société" (hors dépenses pré-opérationnelles)	1,7	1,9	2,1	↗
charges de personnel	1,3	1,5	1,6	↗
résultat d'exploitation	0	0,01	0	stable
total produits "société"	2,4	1,9	2,1	↗
total charges "société"	2,4	1,9	2,1	↗
résultat net	0,02	0,02	0,01	stable

L'activité spécifique des SPL impose la différenciation des flux comptables et financiers provenant des recettes et dépenses liées au fonctionnement de la société, des recettes et dépenses liées aux concessions d'aménagement. Les recettes et dépenses relatives à la concession sont neutralisées dans le compte de résultat, le résultat net concerne uniquement les comptes de fonctionnement de la société.

La SPL gère ses comptes de fonctionnement de manière à imputer à la concession la part de la rémunération d'aménageur qui correspond aux dépenses engagées par la société en cours d'année. Le résultat de la structure provient des produits non imputables à la concession : produits financiers et recettes diverses.

En 2018, le résultat 2018 avant impôts (8 k€) est issu de la rémunération du compte courant bancaire.

Les charges de la société se montent à 2,1 M€, en hausse de 0,2 M€ par rapport à 2017, due principalement à l'évolution des effectifs qui passent de 19,6 ETP à 21,9 ETP à fin 2018. Cette augmentation intègre 2 nouveaux postes : un chargé d'opération du pôle d'échanges multimodal et un hôte d'accueil. Les autres frais de structure sont globalement stables, à part le coût des locaux en hausse suite à leur extension (300 m² supplémentaires pour un total de 940 m² pris à bail), nécessaire pour accompagner la montée en charge de l'équipe de la SPL.

Après l'intégration des résultats, les capitaux propres se montent à 4,2 M€.

La SPL n'a pas contracté d'emprunt en 2018, mais a ouvert une ligne de trésorerie sous forme de découvert autorisé à la Caisse d'épargne au taux de 0,2 %, afin d'absorber d'éventuels besoins courants.

La société dispose à fin 2018 d'une trésorerie positive : 11,9 M€ de compte courant "concession" Caisse d'épargne et 2,1 M€ de compte courant "fonctionnement" Caisse d'épargne.

Sur le plan du bilan d'aménagement :

Selon le compte-rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) 2018, 3 ans après le lancement de la concession, 12 % des dépenses et 14 % des recettes ont été réalisées.

Les dépenses prévues pour 2018 ont été réalisées à 90 %, en revanche, les recettes 2018 sont réalisées à 60 %, en raison du décalage sur 2019 de la signature de l'acte de cession foncière dans le cadre de l'opération To Lyon, sans impact sur la trésorerie de la SPL.

II - Faits marquants 2018

Sur le plan opérationnel, l'année 2018 a été marquée en particulier par les réalisations suivantes :

- rue Cuirassiers/rue Desaix est : aménagement des espaces publics jouxtant le programme Sky Avenue rue Desaix,
- tunnel Vivier Merle : travaux d'allongement et de mise aux normes,
- place de Francfort : aménagement d'une place publique pour les piétons, d'une gare routière de 11 quais et d'un parking minute de 50 places environ,
- rue Flandin : réaménagement de la rue et création d'une piste cyclable,
- boulevard Vivier Merle, place Béraudier, passage Pompidou, rue Bouchut : travaux préparatoires d'accompagnement dans le cadre du PEM, notamment pour permettre le maintien des flux.

Les chantiers des opérations privées se sont poursuivis, notamment sur le centre commercial, le PEM, les travaux des programmes SILEX 2 et Sky Avenue.

Des actions de communication et d'animation économique ont été menées tout au long de l'année.

III - Activité opérationnelle 2019

Depuis le 1^{er} janvier 2019, outre la poursuite des chantiers lancés en 2018, l'avancement du projet a été jalonné par les événements suivants :

- la mise en place d'un système de régulation des flux de chantiers (poste de commande central), nécessitant l'aménagement d'aires de temporisation des camions en périphérie de Lyon,
- boulevard Vivier Merle : aménagement des espaces publics,
- rue Servient : repositionnement par le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) du tiroir tramway du boulevard Vivier Merle sur la rue Servient,
- redressement de la rue Flandin et aménagement de l'esplanade devant le campus Orange ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur l'activité de la SPL Lyon Part-Dieu au titre de l'exercice 2018.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.